



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2022\_125  
ECLAIRAGE PUBLIC - VERSEMENT D'UN FOND DE CONCOURS AU SIEMML POUR  
REPARATIONS**

L'an deux mil vingt deux, le 20 décembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 14 décembre 2022, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43  
Conseillers présents :.....23  
Pouvoir(s) : ..... 4  
Votants :.....27

**Conseillers présents :**

LÉZÉ Maryline, DESNOËS Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, THEPAUT Michel, ERMINE Benoît, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, FOUIN Dominique, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, BOULEAU Pascal, PERTUISEL Roselyne, BRICHET Stéphane, JAMIN Grégoire, PAULY-MOREAU Noémie, FOUIN Marion, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, BODIN Freddy, LEMAIRE Hélène,

**Conseillers absents ayant donné pouvoir :**

BURON Christelle, BOUDET Marie-Christine, RICHARD Maud, FLAMENT Sophie,

**Conseillers excusés :**

MASSE Stéphane, AUBRY François, CHEVALIER Soizic,

**Conseillers absents :**

NOILOU Jean-Claude, LETHIELLEUX Jean-Michel, BERNIER Catherine, MARTIN Alain, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, BERTIN Jérémy, CHATILLON Jean-Yves, LEOST Marie-Hélène, GUILLOT Jean-François, BESSON Bernard, BOULLIER Marine,

**Secrétaire de séance :**

LAURIOU Jean-Yves

DELIBERATION N°DCM2022\_125

Eclairage public - Versement d'un fond de concours au SIEMML pour  
réparations

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

La commune est confrontée à des pannes et des accidents occasionnant des dégâts sur des candélabres. Des demandes de travaux de réparations sont alors formulées auprès du SIEMML

Le détail de ces travaux sont les suivants :

Opération	Collectivité	Nature de l'opération	Montant travaux HT	Taux fdc demandé	Montant du fdc demandé
EP080-22-144	LES_HAUTS_D'ANJOU (Châteauneuf-sur-Sarthe)	Rempl cand 628 - ex080-21-131	788,57 €	75%	591,43 €
EP105-22-64	LES_HAUTS_D'ANJOU (Contigné)	Rempl lant 5 - Rue De Gaulle (ex105-21-59)	1 490,68 €	75%	1.118,01 €
EP065-22-115	LES_HAUTS_D'ANJOU (Champigné)	Dépose et repose luminaire	544,57 €	75%	408,43 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5212-26,  
Vu le règlement financier du SIEMML en vigueur à la date de la commande décidant des conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le versement au SIEMML un fonds de concours pour les opérations suivantes :

Opération	Collectivité	Nature de l'opération	Montant travaux HT	Taux fdc versé	Montant du fdc versé
EP080-22-144	LES_HAUTS_D'ANJOU (Châteauneuf-sur-Sarthe)	Rempl cand 628 - ex080-21-131	788,57 €	75%	591,43 €
EP105-22-64	LES_HAUTS_D'ANJOU (Contigné)	Rempl lant 5 - Rue De Gaulle (ex105-21-59)	1 490,68 €	75%	1.118,01 €
EP065-22-115	LES_HAUTS_D'ANJOU (Champigné)	Dépose et repose luminaire	544,57 €	75%	408,43 €

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**DELIBERATION N°DCM2022\_125**  
**ECLAIRAGE PUBLIC - VERSEMENT D'UN FOND DE CONCOURS AU SIEML POUR REPARATIONS**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 21 décembre 2022

**Maryline LÉZÉ,**  
**Maire des Hauts-d'Anjou**

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 décembre 2022*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 21 décembre 2022*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*

